

AFFAIRE N° 27

O B J E T : Actualisation des prix de cession des terrains dans les zones artisanales de Sainte-Clotilde et des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date des 21 Avril 1978 (affaire n°3) et 20 Juin 1978 (affaire n°27/5), vous avez fixé ainsi qu'il suit les prix de cession des terrains dans les zones artisanales de Sainte-Clotilde et des Patates à Durand.

Tableau ZRHI n° C1

Système du Bail à construction

Nombre d'emplois	1 à 5	6 à 10	plus de 10
Surface			
$S \leq 1000 \text{ m}^2$	44 F/m <sup>2</sup>	42 F/m <sup>2</sup>	40 F/m <sup>2</sup>
$1000 \text{ m}^2 < S \leq 2500 \text{ m}^2$	48 F/m <sup>2</sup>	46 F/m <sup>2</sup>	44 F/m <sup>2</sup>
$S > 2500 \text{ m}^2$	52 F/m <sup>2</sup>	50 F/m <sup>2</sup>	48 F/m <sup>2</sup>

Tableau ZRHI n° C2

Système de la vente en pleine propriété

Nombre d'emplois	1 à 5	6 à 10	plus de 10
Surface			
$S \leq 1000 \text{ m}^2$	65 F/m <sup>2</sup>	62 F/m <sup>2</sup>	60 F/m <sup>2</sup>
$1000 \text{ m}^2 < S \leq 2500 \text{ m}^2$	70 F/m <sup>2</sup>	67 F/m <sup>2</sup>	65 F/m <sup>2</sup>
$S > 2500 \text{ m}^2$	75 F/m <sup>2</sup>	72 F/m <sup>2</sup>	70 F/m <sup>2</sup>

.../...

.../...

Tableau ZPD n° C1

Systeme du bail à construction

(identique au tableau ZRHI n° C1)

Tableau ZPD n° C2

Systeme de la vente en pleine propriété

Nombre d'emplois Surface	1 à 5	6 à 10	plus de 10
S ≤ 1000 m <sup>2</sup>	56 F/m <sup>2</sup>	55 F/m <sup>2</sup>	53 F/m <sup>2</sup>
1000 m <sup>2</sup> < S ≤ 2500 m <sup>2</sup>	59 F/m <sup>2</sup>	58 F/m <sup>2</sup>	57 F/m <sup>2</sup>
S > 2500 m <sup>2</sup>	66 F/m <sup>2</sup>	63 F/m <sup>2</sup>	60 F/m <sup>2</sup>

Compte tenu de l'évolution des conditions économiques depuis la fixation de ces barèmes, je vous propose d'envisager, pour les terrains non encore commercialisés et n'ayant pas fait l'objet d'une promesse de vente, leur actualisation dans des conditions qui pourraient être les suivantes :

- maintien des prix à l'identique en ce qui concerne le système du bail à construction, afin de le rendre plus incitatif pour les acquéreurs.

- augmentation des prix pour la vente en pleine propriété, selon un taux que je vous demande de fixer et qui pourrait être de l'ordre de 1 % par mois, appliqué à partir de la date d'approbation des tableaux précités.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables aux propositions contenues dans le rapport, à savoir une augmentation constante de 1 % par mois du prix de vente en pleine propriété, ce qui, à ce jour, devrait se traduire par un prix de vente supérieur de 24 % à ceux qui figurent dans les tableaux de 1977".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-----  
*U- St Denis le 29 Mai 1980  
P/le Préfet le Secrétaire Général,  
Séque: Patrice Maquie  
P. S. D. P. Procureur*